

Image not found or type unknown



Culture et formation, obligation de payer la totalité?

Par **Eldroyn**, le **22/07/2013 à 18:10**

Bonjour, rnrnMa fille s'est inscrite à Culture et formation pour devenir secrétaire médicale.rnrnElle a depuis trouvé un emploi dans lequel elle se sent parfaitement bien et souhaite, de ce fait, stopper sa formation.rnrnCependant, l'école nous demande de régler la totalité de la formation!rnrnEst-ce légal?rnrnMerci

Par **Marion3**, le **22/07/2013 à 18:21**

Bonjour,rnrnRelisez le contrat de Culture et Formation.rnrnCdt